

Edito par Emmanuel Laforêt, président de l'USMA:

Chères et chers collègues,

Président de l'USMA depuis à peine trois mois, je mesure plus que jamais l'importance de l'action syndicale en faveur de la juridiction administrative, tant au niveau national qu'au niveau des juridictions.

L'USMA se bat pour les sujets statutaires qui nous sont chers : constitutionnalisation de la juridiction administrative, port de la robe et la prestation de serment. Si nous le faisons aujourd'hui avec force en particulier sur ces deux derniers sujets c'est qu'il existe un alignement des planètes inédit : sondage de l'USMA qui a montré le souhait majoritaire des magistrats administratifs, discussions en CSTA, renouvellement de celui-ci, rencontre de l'association des membres du Conseil d'Etat, discussion des chefs de juridiction, rencontre avec le nouveau cabinet du ministre de la justice, rapport parlementaire favorable, ... Il est par conséquent primordial de continuer à avancer.

L'USMA agit aussi sans relâche sur les autres sujets qui vous intéressent : la revalorisation des salaires, la carrière, les mesures sanitaires, les modifications législatives et réglementaires. Nous luttons toujours et au quotidien pour de meilleurs conditions de travail et contre une charge de travail déraisonnable.

L'action de l'USMA s'enrichit aussi de vos contributions, vos idées, les informations que vous nous transmettez et les revendications que vous exprimez. Vous nous alertez, les adhérents nous soutiennent, les délégués nous épaulent. Notre réseau se développe comme vous pourrez le constater. Il est temps de dire un grand merci à nos délégués et de leur consacrer ce numéro d'octobre de l'USMag' !

NOS DELEGUES SONT ESSENTIELS

L'USMA défend une vision décentralisée de la vie syndicale et une présence dans les juridictions.

1. Un maillon essentiel de notre syndicat :

Pour défendre nos intérêts collectifs, l'USMA doit faire le lien entre le gestionnaire et l'ensemble des collègues, dans les deux sens. Nous nous devons de vous apporter de l'information

sur ce qui se décide, de répondre à vos questions et de relayer le plus justement vos préoccupations au gestionnaire.

Bien sûr, le bureau adresse des comptes rendus de réunions, répond aux courriels de l'ensemble des magistrats et parfois en appelle à vos observations mais rien ne remplace les contacts humains et l'information donnée directement... surtout lorsqu'on manque de temps.

Les délégués jouent ce rôle essentiel de relais. Souvent, nous les sollicitons à travers une liste de discussions pour dresser un état des lieux sur un point particulier en vue de rédiger une contribution. D'autres fois, nous les informons pour qu'ils puissent eux-mêmes vous informer. La plupart du temps, ils nous tiennent informés plus directement de « l'état général des juridictions ».

Localement ?

Localement et cela constitue probablement l'essentiel du temps consacré à cette fonction, les délégués aident à résoudre les problèmes de l'ensemble des collègues qu'ils soient adhérents ou non. Il peut s'agir de questions personnelles, qu'ils peuvent traiter directement et **en toute confidentialité** ou soumettre au bureau, ou de problèmes plus collectifs justifiant une intervention auprès du chef de juridiction.

Les délégués ont-ils un rapport privilégié avec le bureau ?

Oui. Le réseau des délégués est traditionnellement animé par le ou la secrétaire général(e) du syndicat. A la suite d'Ophélie Thiélen, Sophie Edert a pris ces fonctions en juillet dernier. Elle est ravie des premiers échanges, très enrichissants.

Les délégués l'appellent directement ou la saisissent par courriel, ou encore peuvent solliciter le réseau sur une question particulière. Enfin, ils sont eux-mêmes sollicités par la SG sur l'animation du syndicat, sur des pratiques locales ou sur des points d'actualité.

Ce réseau permet à l'information de circuler à tous niveaux.

2. C'est quoi être délégué

Est-ce contraignant d'être délégué ?

Les délégués, quand ils sont sollicités, le font donc en fonction de l'urgence de la situation et de leurs disponibilités du moment. Ils échangent avec les chefs de juridiction sur le fonctionnement de la juridiction et sont présents aux rendez-vous importants (AG). Ils ont été des interlocuteurs précieux lors de la crise sanitaire.

Nous leur sommes très reconnaissants de leur engagement et demeurons respectueux de leurs contraintes. Pour répartir la charge, certaines juridictions ont d'ailleurs fait le choix d'un binôme de délégués, comme Toulouse depuis quelques années ou encore Montreuil depuis la rentrée.

Être délégué suppose donc un investissement, mais **c'est lui seul qui décide du temps** à consacrer à cette fonction.

Pourquoi devenir délégué ?

Devenir délégué permet de mieux connaître le corps, d'en savoir un peu plus sur sa gestion et de l'influencer dans le sens de nos convictions, d'aider les collègues dans les juridictions, de participer au fonctionnement de notre syndicat, de porter ses idées, de défendre notre conception du métier de magistrat administratif, « partout en France où nous jugeons » !

S'ils souhaitent s'investir plus, les délégués peuvent aussi, comme tout adhérent, se porter candidat pour rejoindre le bureau ou devenir « chargé de mission », c'est-à-dire se spécialiser dans l'étude et le suivi d'un sujet particulier.

N'hésitez pas à rejoindre l'USMA et à rejoindre notre réseau de délégués !

3. Nos délégués en juridictions :

CAA Bordeaux : Fabienne Zuccarello
CAA Marseille : Renaud Thielé
CAA Nancy : Sophie Roussaux & Sophie Grossrieder
CAA Paris : Eléonore Pena
CAA Versailles : Marie-Gaëlle Bonfils

TA Amiens : Samuel Thérain
TA Besançon : Jérôme Charret
TA Bordeaux : François Berroujon
TA Caen : Nathalie Havas
TA Cergy-Pontoise : Virginie Riedinger
TA Grenoble : Anne Triolet
TA de la Guadeloupe : Nicolas Connin
TA de la Guyane : Gilles Prieto
TA Lille : Guillaume Caustier
TA Lyon: Clémence Tocut
TA Marseille : Célie Simeray
TA Melun : Krystel Letort
TA Montpellier : Mathieu Lauranson
TA Montreuil : Arnaud Iss & Hervé Cozic
TA Nancy : Anne-Sophie Picque
TA Nantes : Romain Dias
TA Nice : Nicolas Beyls
TA Nîmes : Fanny Galtier
TA Orléans : Mélanie Palis de Koninck
TA Paris : Caroline Collomb & Eric Lamy
TA Pau : Elise Schor
TA Rennes : Dominique Rémy
TA de la Réunion : Samuel Seroc
TA Rouen : Héloïse Jeanmougin
TA Strasbourg : Dorothee Merri
TA Toulon : Sylvie Wustefeld
TA Toulouse : Céline Arquie & Camille Chalbos
TA Versailles : Sara Ghiandoni
Magistrats en mobilité : Arthur Denizot

AGENDA	USMA D'OCTOBRE
Dates	Rencontres
5 octobre	Réunion avec la secrétaire générale au TA de Nice
5 octobre	Réunion relative au cadrage et au calendrier des travaux relatifs au plan égalité professionnelle
6 octobre	Réunion de négociation sur la revalorisation indemnitaire
8 octobre	CHSCT
12 octobre	Rencontre avec Mme Bobo, SGA du CE et déléguée à la diversité (reprogrammation)
13 octobre	CSTACAA

La situation sanitaire nous oblige à repenser le format de nos visites de juridiction. Toujours proche de nos adhérents, nous nous rendons dans les juridictions pour vous rencontrer, à la demande de nos délégués.